

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIF 1

Page 1

LE CONTEXTE DU PROGRAMME RUGMARK : LA MAIN D'OEUVRE ENFANTINE DANS L'INDUSTRIE DU TAPIS

- 63367/88
- 1.1 Quels pays produisent des tapis?
 - 1.2 Quels sont les pays dont on sait qu'ils utilisent de la main d'oeuvre enfantine dans la production de tapis?
 - 1.3 Décrivez la composante « main d'oeuvre enfantine » dans l'industrie du tapis.
 - a) De quoi s'agit-il?
 - b) Dans quelles conditions le travail est-il effectué?
 - c) Compte tenu de la nature de l'implication des enfants dans cette industrie, qu'est-ce qui ferait qu'une intervention en vue de mettre fin à cette forme d'exploitation serait nécessaire ou faisable ou non?
 - 1.4 Pourquoi l'étiquetage est-il une mesure sensée dans l'industrie du tapis?
 - 1.5 Qu'est-ce qui fait que l'industrie du tapis et le rôle qu'y jouent les enfants se prêtent particulièrement à une intervention ou même exigent une intervention, et que celle-ci consiste à recourir à l'étiquetage comme mécanisme de contrôle?
 - 1.6 Pourquoi n'est-il pas approprié de focaliser l'attention sur l'industrie du tapis?
 - 1.7 Quelles sont les caractéristiques de la production de tapis à points noués à la main qui, en termes d'accessibilité, pourraient rendre ce type de contrôle inefficace?
 - 1.8 Comment les enfants en viennent-ils à travailler dans l'industrie du tapis?

OBJECTIF 2

Page 7

VUE D'ENSEMBLE ET ÉVALUATION DU PROGRAMME RUGMARK, DES PRÉMISSSES SUR LESQUELLES IL REPOSE, DE SES SYSTÈMES DE GESTION ET D'EXPLOITATION, ET DES CONDITIONS REQUISES POUR EN FAIRE UN MÉCANISME EFFICACE

- 2.1 Sur quelles prémisses repose RUGMARK tant comme initiative de lutte contre le travail des enfants que comme programme d'étiquetage?
- 2.2 Ces prémisses se concrétisent-elles dans la pratique? Le programme sert-il les objectifs de développement?